

Projet de discours de M. SPINELLI
devant le groupe des vingt personnalités chargées par l'ONU
d'enquêter sur les entreprises multinationales

15.11.73

Messieurs,

Je suis heureux de me rendre aujourd'hui à votre invitation afin de vous exposer le contenu des propositions que la Commission vient de soumettre au Conseil de Ministres de la Communauté au sujet des problèmes soulevés par le développement des entreprises multinationales.

MM. SCHLIEDER, Directeur général de la Concurrence et ALBAN-HANSEN, Directeur général des Institutions financières et de la Fiscalité, ont bien voulu m'accompagner et compléteront mon exposé sur les problèmes de leur compétence.

Il y a un peu plus d'un an que, conscient de l'importance des problèmes soulevés par le développement des entreprises multinationales, j'ai chargé mes services d'étudier dans quelle mesure ces derniers appelleraient des réponses au niveau de la Communauté et quelle forme celles-ci pourraient revêtir. Mes préoccupations étaient d'ailleurs partagées par bon nombre de mes collègues.

Au printemps dernier, la Commission décida d'élargir le cadre des travaux menés par mes services à un groupe de neuf Directeurs généraux dont les délibérations permirent de mettre au point une série de propositions qui furent adoptées par la Commission le 7 novembre et viennent d'être soumises au Conseil qui devrait en délibérer encore avant la fin de l'année.

Pour sa part, le Gouvernement danois a également fait part de ses préoccupations en la matière en communiquant, en juillet dernier, un Mémoire sur ce sujet à la Commission et au Conseil.

Pour l'essentiel, les propositions présentées par la Commission et qui vous ont été communiquées par écrit, s'inspirent des considérations suivantes :

- 1) La Commission estime que les aspects positifs, économiques et sociaux, du développement des entreprises multinationales doivent être préservés;
- 2) Elle considère toutefois que l'absence de contreponds politique et syndical appropriés permet à ces entreprises d'exercer parfois des effets nuisibles qu'il convient d'empêcher;
- 3) Elle pense que ceci ne peut être réalisé de manière satisfaisante par la simple définition d'un code de bonne conduite qui ne serait pas assorti de sanctions;
- 4) Elle pense également que la solution de ces problèmes ne peut consister en l'adoption d'une ou deux mesures spectaculaires isolées mais passe par la mise en place d'un réseau d'actions cohérentes couvrant les principaux aspects;
- 5) Elle croit que la Communauté constitue un cadre qui permet d'assurer un degré suffisant de cohérence pour mettre en oeuvre un encadrement juridique approprié;
- 6) Elle est toutefois consciente que l'action de la Communauté n'atteindra sa pleine efficacité que dans la mesure où des règles d'inspiration identique seront appliquées au niveau mondial et elle entend s'y employer notamment dans le cadre des travaux des Nations Unies;
- 7) Elle vise essentiellement à empêcher certains abus éventuels qui ne sont pas nécessairement le fait des entreprises multinationales. Ses propositions d'actions s'appliquent donc uniformément aux individus et entreprises de souche nationale, internationale, communautaire ou extra-communautaire susceptibles de les commettre;
- 8) Les propositions de la Commission ont été regroupées en fonction de sept problèmes principaux :
 - la protection de l'intérêt général
 - la protection des intérêts des travailleurs
 - le maintien de la concurrence
 - les modes de rachat d'entreprises
 - l'égalité des conditions d'accueil
 - la protection des pays en voie de développement
 - l'amélioration de l'information.

- 9) En ce qui concerne la protection de l'intérêt général, les propositions visent la lutte contre l'évasion fiscale, dont vous parlerez M. ALBAN-HANSEN, la sécurité d'approvisionnement, la spéculation monétaire, les aides des pouvoirs publics et la protection des actionnaires et des tiers;
- 10) Afin d'assurer la protection des travailleurs, en dehors de l'encouragement à la constitution d'un contrepois syndical qu'elle considère comme essentiel, la Commission propose toute une série de mesures propres à garantir l'emploi et les droits acquis et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises;
- 11) Les problèmes de concurrence seront évoqués par M. SCHLIEDER;
- 12) La Commission propose également des réglementations communautaires et un mécanisme de concertation des organismes nationaux chargés du contrôle des opérations de bourse afin d'assurer une certaine déontologie en matière de modes de rachats d'entreprises;
- 13) L'égalité des conditions d'accueil faites par les différents Etats à l'investissement étranger devra pour sa part être recherchée dans le cadre des travaux de l'OCDE et des Nations Unies;
- 14) La Commission propose encore différentes mesures qui permettraient à la Communauté de veiller à ce que les investissements réalisés par les sociétés multinationales d'origine communautaire se conforment étroitement aux objectifs économiques et sociaux des pays en voie de développement;
- 15) Enfin, la Commission rejoint l'idée des Nations Unies qu'il faut améliorer l'information disponible sur l'activité internationale des entreprises.
- 16) La mise en oeuvre des mesures proposées par la Commission prendra plusieurs années. Certaines propositions sont déjà soumises à l'examen du Conseil tandis que la mise au point de certaines autres, notamment en matière fiscale, boursière ou monétaire, demandera encore de nombreuses réunions d'experts.

- 17) Les propositions de la Commission ne sont d'ailleurs pas exhaustives et un certain nombre de problèmes restent actuellement sans solution. La Commission estime cependant qu'il est nécessaire d'entreprendre la mise en oeuvre des actions réalisables dès à présent sans attendre d'avoir trouvé des solutions à tous les problèmes qui se posent. Elle considère donc ses propositions actuelles comme le départ d'une action qui va être engagée et complétée par la suite et non comme un aboutissement.

x x

x

Je vous remercie de votre attention et vous prie, M. le Président de vouloir bien donner la parole à MM. SCHLIEDER et ALBAN-HANSEN qui compléteront mon exposé sur les points de leur compétence. Je me tiens également à votre disposition pour toutes les questions que les membres du groupe jugeraient utile de poser.